



**APPEL A CANDIDATURE**  
dans le cadre de l'Espace Test Agricole Landais  
- Magescq-

**Note d'information complémentaire au dossier de candidature**  
à retirer auprès de Sabine Dauga  
✉ [sabine.dauga@landes.fr](mailto:sabine.dauga@landes.fr) ou sur <https://www.landes.fr/>

---

Une visite collective du terrain pourra être organisée en fonction  
des besoins manifestés.



## SOMMAIRE

<b>1. CONTEXTE ET PROJET</b> .....	2
• Une politique alimentaire de proximité .....	2
• Qu'est-ce que l'ETAL40 ? .....	2
• Comment ça marche ? .....	2
<b>2. L'ETAL40 DE MAGESCQ</b> .....	3
• Equipements et caractéristiques agronomiques du site .....	4
<b>3. MODALITES DE L'APPEL A CANDIDATURE</b> .....	5
• Modalités de la consultation .....	5
• Documents à fournir .....	5
• Les critères de sélection .....	5
• Contact et procédure de retrait et de dépôt des dossiers .....	6
<b>ANNEXE : LISTE D'ENGAGEMENTS à titre indicatif</b> .....	7

## 1. CONTEXTE ET PROJET

- Une politique alimentaire de proximité

Dans l'optique de favoriser l'installation de maraîchers, d'augmenter la production maraîchère conventionnelle ou biologique sur le département, de favoriser un approvisionnement alimentaire de proximité et de saison, et de maintenir son soutien auprès des petites et moyennes exploitations, le Conseil départemental des Landes déploie ses **Espaces Tests Agricoles (ETAL40)** en partenariat avec des acteurs départementaux de la filière : *la Chambre d'Agriculture des Landes (CA40)*, *la Fédération des Cuma Béarn – Landes – Pays Basque (FDCUMA640)*, *Agrobio40*, *l'Association Landaise pour la Promotion de l'Agriculture Durable (ALPAD)*, *Envoléa (couveuse d'entreprise dans les Landes créée par BGE Landes Tec Ge Coop)*, *les Maisons Familiales et Rurales des Landes (MFR)* et *l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles (EPLEFPA)* avec un objectif d'insertion dans la vie professionnelle. Les collectivités territoriales sont également partenaires de ce dispositif.

- Qu'est-ce que l'ETAL40 ?

Le dispositif Espaces Tests Agricoles Landais (ETAL40) vise à offrir un cadre juridique, physique, technique sécurisé à de futurs entrepreneurs afin de leur permettre de tester, conforter et valider leur projet d'installation de manière responsable et autonome. En effet, grâce à cet outil « l'entrepreneur à l'essai » (EAE) pourra :

- expérimenter la faisabilité technique et économique de son projet d'installation,
- vérifier sa capacité à gérer une ou des productions agricoles et différentes manières de les commercialiser,
- conforter ses savoir-faire et compétences,
- développer le travail en commun,
- vérifier l'adéquation entre son projet de vie et son projet professionnel.

Ce dispositif permettra à chaque EAE de s'expérimenter en « conditions réelles » pendant **maximum 3 ans** sur un site d'environ 1.5 ha.

- Comment ça marche ?

Pour donner les repères nécessaires à son projet d'installation l'ETAL40, coordonné par le Pôle Agriculture et Forêt du Conseil départemental des Landes, inclut un dispositif d'accompagnement adapté à chaque candidat qui comprend :

- **Un hébergement juridique, fiscal et comptable** encadré par Envoléa via un contrat CAPE (contrat d'Appui au Projet d'Entreprise). L'entrepreneur à l'essai gardera ses droits sociaux s'il en dispose et pourra exercer une activité commerciale rémunératrice. De plus, de CD40 s'engage à prendre en charge la 1<sup>ère</sup> année de charges de fonctionnement de la CUMA Maraîchage 40 pour l'EAE à hauteur de 2 700€ HT maximum par candidat retenu.
- **Un hébergement physique** par la mise à disposition de foncier (propriété du CD40, d'une collectivité, un agriculteur, une association, un établissement d'enseignement agricole, etc.) équipé incluant un système d'irrigation, le matériel lourd et les équipements spécifiques maraîchage (serres de culture, serre de stockage, etc.) en s'appuyant notamment sur le CD40, le réseau Cuma et la Cuma Maraîchage 40.

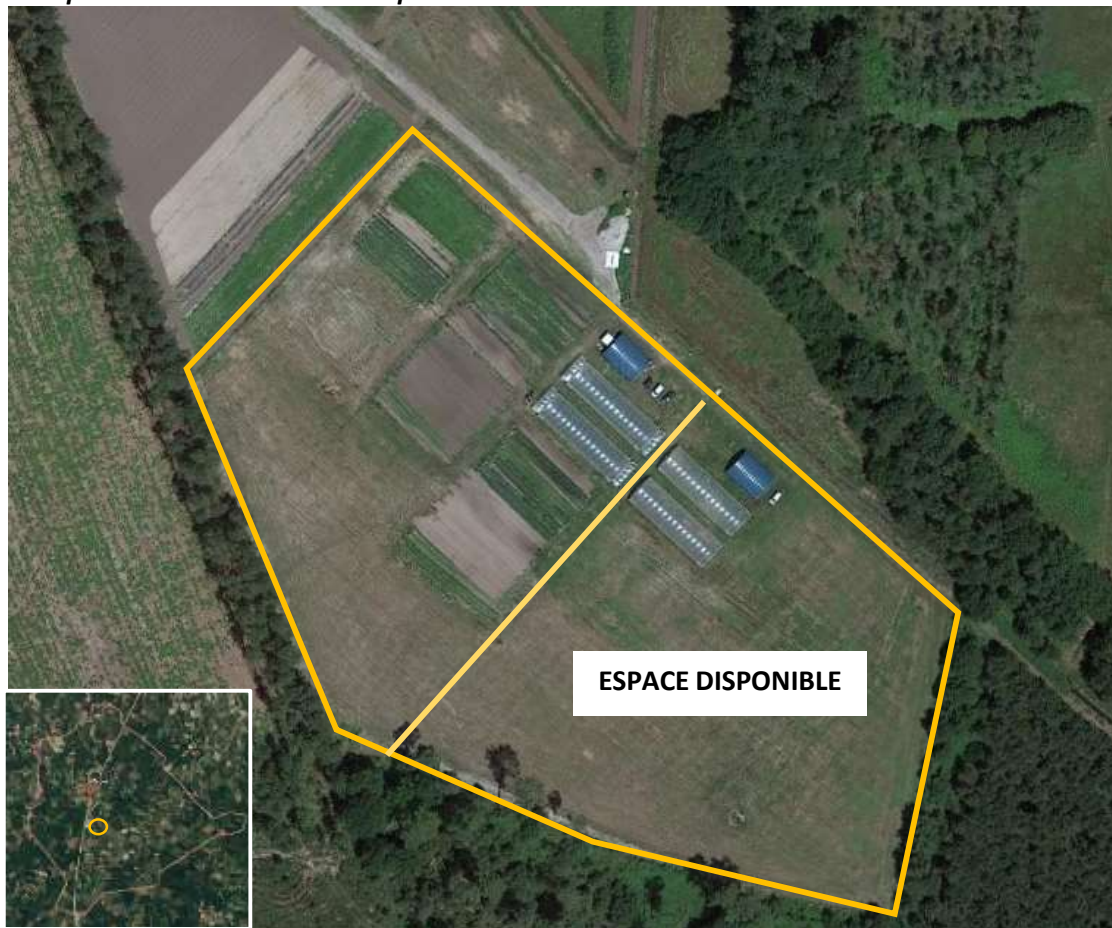
- **Un accompagnement technique et humain** assuré par AGROBIO40, la Chambre d'Agriculture des Landes, la FDCUMA640, l'ALPAD et la MFR.

Dans un souci de transparence quant aux engagements respectifs de l'EAE et des partenaires au projet, des conventions d'engagements mutuels seront signées (cf. annexe p.6. - *NB : liste d'engagements à titre indicatif*).

## 2. L'ETAL40 DE MAGESCQ

Dans le cadre de cet ETAL40, la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud (MACS) met à disposition **3,07 ha** de foncier sur la commune de Magescq « zone de Tinga » en faveur de deux « entrepreneurs à l'essai ».

**A ce jour, un espace d'1.5ha reste disponible pour accueillir un entrepreneur à l'essai (Espace 2, cf. schéma d'aménagement présenté ci-après) et ainsi partager le site ETAL40 avec un autre entrepreneur à l'essai installé depuis mars 2019.**



Retrouvez l'emplacement précis à travers le lien internet suivant :  
<https://www.google.com/maps/place/Mara%C3%AEcher+Bio+ETAL40/@43.7702774,-1.2185985,17z/data=!3m1!4b1!4m5!3m4!1s0xd5155805b7ef5e1:0x5163bd356f60730d!8m2!3d43.7702774!4d-1.2164098>

- Equipements et caractéristiques agronomiques du site

Ce site est équipé pour accueillir 2 personnes en test d'activité (2 personnes individuelles ou 2 personnes avec futur projet d'association, etc.) qui mutualiseront les équipements mis à disposition gracieusement par le Conseil départemental à travers la CUMA Maraîchage 40. Le site comprend les aménagements suivants :

- Un forage fonctionnel permettant d'irriguer 12 096m<sup>2</sup> en plein champs
- Deux espaces de stockage (9.60\*12m) à mutualiser entre les entrepreneurs à l'essai
- Une chambre froide commune entreposée sous l'espace de stockage à mutualiser
- 1200m<sup>2</sup> de serres de production soit 4 serres de 9.6\*30m (2 serres par entrepreneur)
- Du gros matériel (CUMA Maraîchage 40 et CUMA en Born) : tracteur maraîcher et bédouille arrière, matériel pour travail du sol, plantation et récolte (dérouleuse plastique, déchaumeur à disque, soussoleuse, bineuse, herse étrille, planteuse, broyeur maraîcher), pulvérisateur à dos et rotofil, semoir à graines, cuve à fuel, véhicule de transport, remorque, chambre froide, caisses plastique, nettoyeur haute pression, balance de commerce, etc.
- Le petit matériel sera à la charge de l'EAE : équipements de protection, pioche, pelle, caisse à outils, fourche, binette, sécheurs, matériel informatique etc.

### AMENAGEMENT DU SITE DE MAGESCQ



La parcelle concernée est située sur un sol sableux, sans pente très significative. L'analyse des sols est disponible sur demande.

La Surface Agricole Utile totale par l'EAE sera de 1.4 à 1.6 Ha, avec 1 ha de surface effective cultivable et irrigable (goutte à goutte et aspersion) dont 600m<sup>2</sup> de sous serres par EAE.

Le système est dimensionné pour que les surfaces disponibles ne soient pas limitantes pour une production diversifiée en lien avec la quantité de travail à fournir. En ce sens le parc matériel est adapté pour travailler des planches de 30m de long (ou 50m) et 1.2m de large.

L'environnement immédiat des parcelles est constitué de forêt et d'une zone artisanale.

L'organisation parcellaire permettra une production de légumes diversifiés et ainsi de favoriser une diversité de débouchés, de préférence locaux et/ou en faveur de la restauration collective.

### 3. MODALITES DE L'APPEL A CANDIDATURE

- Modalités de la consultation

Les personnes intéressées sont priées de prendre contact avec le CD40 ou les organismes partenaires afin de manifester leur intérêt dans les meilleurs délais. Pour tous renseignements complémentaires une permanence est assurée au sein du CD40 (cf. coordonnées figurants ci-après).

**Une visite collective du terrain pourra être organisée en fonction des besoins manifestés et dans la plus stricte application des règles sanitaires préconisées dans le cadre de la pandémie CO19VID.**

Les candidatures seront examinées avec l'appui des partenaires au projet. A cette issue un entretien de sélection sera organisé pour approfondir votre projet d'installation et évaluer les besoins en encadrement technique. **Le CD40 veillera à la complémentarité des projets visés par les entrepreneurs à l'essai sélectionnés.**

- Documents à fournir

Le dossier de candidature complet devra être renvoyé par mail à [sabine.dauga@landes.fr](mailto:sabine.dauga@landes.fr) (objet candidature ETAL40-Mimizan) ou par voie postale à l'adresse indiquée ci-après, à l'attention du Président du Conseil départemental des Landes et composé des pièces suivantes :

- Une lettre de candidature à l'attention du Président du Conseil départemental des Landes
- Le **dossier de candidature** dument complété et signé,
- Liste des engagements de l'entrepreneur à l'essai signée et précédée de la mention « lu et approuvé » (cf. annexe),
- Photocopie du(des) **diplôme(s)** et **attestations de stages**,
- Photocopie du **permis de conduire**,
- Photocopie du(des) **certificat(s) ou contrat(s) de travail**,
- Attestation d'apport minimum de 8 000€ en trésorerie** (prêt bancaire – autofinancement - apport familial, etc.),
- Tout autre document jugé utile à la bonne compréhension de votre profil et projet.

- Les critères de sélection

Les dossiers présentés pourront être variés, mais chaque candidat devra, au minimum :

- Etre éligible au contrat CAPE (demandeur d'emploi, bénéficiaire du RSA ou salarié à temps partiel (jusqu'à 69%),
- Avoir suivi un cursus agricole (niveau IV) et/ou justifier d'une expérience significative dans le domaine,
- Etre autonome sur ses déplacements (se rendre sur le site, commercialisation des produits à l'extérieur),
- Pouvoir dégager un fond de trésorerie nécessaire au démarrage de l'activité (8 000€ - 10 000€),

- Etre suivi par un paysan tuteur (possibilité d'aide pour le parrainage),
- Etre prêt à s'installer dans les meilleurs délais.
- Contact et procédure de retrait et de dépôt des dossiers

Pour le **retrait** et le **dépôt** des dossiers de candidature et tous **renseignements complémentaires** :

Conseil départemental des Landes  
Pôle Agriculture et Forêt  
A l'attention de DAUGA Sabine,  
Mail : [sabine.dauga@landes.fr](mailto:sabine.dauga@landes.fr)  
Tél : 05.58.05. 41.76

Votre candidature est à envoyer par mail et/ou par courrier à l'attention du Président du Conseil départemental des Landes.

## ANNEXE : LISTE D'ENGAGEMENTS à titre indicatif

### • Engagements de l'entrepreneur à l'essai

L'entrepreneur à l'essai s'engage à :

- Signer Convention d'accompagnement avec le Coordonnateur ;
- Signer le CAPE présenté et délivré par l'Association Envoléa;
- Se prêter à tout contrôle éventuel du Coordonnateur et/ou ses partenaires autant que de besoin ;
- Suivre les conseils délivrés dans le cadre de l'accompagnement des partenaires au projet : Effectuer, le cas échéant, une/des formation(s) courte(s) en fonction de l'appréciation du Comité de sélection et participer aux formations terrain et réunions thématiques se rapportant à leurs activités et organisées par les partenaires;
- Suivre les préconisations techniques de production suggérées par AGROBIO40, la Chambre d'Agriculture et l'ALPAD et délivrées au cours de leurs visites sur site (mutualisées entre les deux porteurs de projet) prévues selon le planning suivant:
  - o La 1ère année 1 jrs/mois minimum (soit 12 jours) incluant le temps de préparation, l'encadrement et les visites d'AGROBIO 40 (en mutualisation et/ou appui avec la Chambre d'Agriculture le cas échéant),
  - o 7 jours par an la 2ème année,
  - o 3 jours par an la 3ème année,
  - o A adapter, le cas échéant, suivant les compétences de l'entrepreneur à l'essai. Cet élément sera délibéré au sein du Comité de pilotage ;
- Visiter des exploitations agricoles en cohérence avec le projet ;
- Etre parrainé et accompagné humainement autant que faire se peut au quotidien ;
- Présenter un bilan technique et financier tous les trois mois au Comité de sélection ;
- Préparer son projet d'installation en partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Landes ou le CIVAM Bio des Landes en dernière année de test ou rendre compte au Comité de sélection des raisons de l'abandon du projet ;
- Commercialiser 80% de sa production en circuits-courts et justifier cela à travers la tenue d'un cahier des ventes faisant apparaître l'adresse des clients ou tous types de contrats commerciaux notamment avec les restaurations collectives (collèges, EHPAD, cuisines centrales, etc.) ;
- Intégrer la plateforme numérique Agrilocal40 afin d'approvisionner les restaurations collectives du département des Landes. A ce titre l'entrepreneur à l'essai bénéficiera d'un accompagnement personnalisé par le coordonnateur;
- Transmettre un bilan annuel de son activité en terme de parts de volume ou de chiffre d'affaires ;
- Préparer son projet d'installation en partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Landes ou AGROBIO 40 en dernière année de test ou rendre compte au Comité de sélection des raisons de l'abandon du projet ;
- Entretenir et valoriser le site : La valorisation du site sera conforme au projet retenu par le Comité de sélection en termes de surfaces occupées valorisées, rotation, cultures, objectifs de production. L'entretien des abords des surfaces cultivées sera réalisé régulièrement (girobroyage ou tonte, rotofil...) mécaniquement, assurant pour toute visite impromptue une image d'espaces entretenus. Les aménagements et les matériels mis à disposition sur site seront maintenus en bon état. Un état des lieux sera établi en entrée et sortie d'hébergement physique ;
- Fournir l'attestation de responsabilité civile contractée via le contrat CAPE (dans le délai d'un mois à l'entrée sur le dispositif);
- Souscrire à une assurance voiture couvrant les risques liés à l'utilisation du véhicule personnel pour un usage professionnel (attestation à fournir dans le délai d'un mois à l'entrée sur le dispositif) ;
- Considérer qu'il est conseillé de souscrire à une Assurance « Garantie Accident de la Vie » à titre personnel, en cas d'arrêt de travail suite à un accident ;
- Appliquer ses engagements stipulés dans l'article 4 de la Convention d'adhésion à la Cuma Maraîchage 40 et complété par le règlement intérieur qui lui sera soumis. En ce sens l'entrepreneur à l'essai s'engage à respecter les plannings d'utilisation des matériels définis préalablement entre utilisateurs, à participer à l'entretien du matériel dans le cadre de l'organisation de la CUMA Maraîchage 40, à faire part au responsable de tout problème survenu sur le matériel, à faire valider par le responsable du matériel les réparations éventuelles et transmettre les factures à la Cuma. Il s'engage par la suite via la couveuse Envoléa à régler les factures émises par la Cuma pour l'utilisation du matériel ;
- A veiller à ce que la conduite d'exploitation n'hypothèque pas le potentiel d'exploitation au-delà de la durée de l'encadrement pour l'espace test ;
- Justifier d'un apport de trésorerie de 8000€ minimum à son entrée sur site.

### • Engagements des partenaires

- **Coordination du dispositif par le Conseil départemental des Landes :**
  - o Préparer, organiser les réunions du « Comité du Pilotage » et du « Comité de sélection » et du « Comité technique » le cas échéant ;



- Préparer, rédiger en partenariat avec le « Comité du Pilotage » des appels à projet et les diffuser ;
  - Coordonner l'établissement des conventions nécessaires à l'hébergement juridique, physique et pour l'accompagnement, organiser les signatures de contrats ;
  - Faire établir l'inventaire individuel des besoins en formation, en relation avec le Comité de sélection et l'entrepreneur à l'essai ;
  - Organiser, ou faciliter le cas échéant, des visites de fermes en cohérence avec le projet ;
  - Participer financièrement à l'équipement et l'aménagement des sites ;
  - S'assurer de l'exécution de l'accompagnement technique, humain et du parrainage du candidat, ainsi que pour les hébergements juridique et physique (bilans trimestriels et ajustements) ;
  - Pour le candidat, organiser des bilans réguliers devant le « Comité de Pilotage » (autant que de besoin) ;
  - Accompagner au mieux l'entrepreneur à l'essai pour son intégration au dispositif et son installation future (identifier des débouchés potentiels, recherche de foncier, identification des aides structurelles existantes, etc.) ;
  - Rechercher, susciter la mise à disposition de foncier auprès des syndicats mixtes et collectivités territoriales départementales (espaces tests et post-espaces tests pour l'installation).
  - Mettre en place des outils de communications en faveur du dispositif et ses bénéficiaires.
  - Prendre en charge la 1<sup>ère</sup> année de frais de fonctionnement à la CUMA Maraîchage40 des entrepreneurs à l'essai dont le montant est plafonné à 4 000€ TTC par entrepreneur à l'essai.
- **L'Association ENVOLÉA** s'engage à :
- Participer au Comité de pilotage du dispositif notamment pour les bilans de suivi des entrepreneurs à l'essai ;
  - Participer au Comité de sélection des candidats ;
  - Accueillir et informer les candidats sur le fonctionnement du dispositif ;
  - Etablir le CAPE ;
  - Organiser la signature du CAPE avec l'entrepreneur à l'essai ainsi que le règlement intérieur de l'Association Envoléa ;
  - Faire respecter les obligations découlant du CAPE au maraîcher en test ;
  - Faire la promotion du dispositif et de l'implication des partenaires au projet.
- **La Chambre d'Agriculture des Landes**, sur l'appui technique et la préparation de la future installation s'engage à :
- Participer au Comité de pilotage du dispositif notamment pour les bilans de suivi des entrepreneurs à l'essai ;
  - Participer au Comité de sélection des candidats ;
  - Faire la promotion du dispositif au niveau du Point Accueil Installation Transmission et accompagner le candidat dans ses démarches ;
  - Accueillir et informer les candidats sur le fonctionnement du dispositif ;
  - Proposer des formations adaptées aux problématiques des entrepreneurs à l'essai (Agronomie, Comptabilité/Gestion, Création d'entreprise ...) ;
  - Diffuser aux entrepreneurs à l'essai l'ensemble des informations concernant la filière maraîchère qui sont traditionnellement diffusées au sein de son réseau (groupes d'échanges, informations, ressources et références techniques, programme de formation ...) ;
  - Favoriser l'insertion professionnelle et territoriale des entrepreneurs à l'essai en participant à la recherche de parrains et à l'accompagnement humain des binômes entrepreneur à l'essai /parrains ;
  - Assurer le conseil technique de l'entrepreneur à l'essai sur les modalités qui auront été définies en amont avec le CD40 et l'entrepreneur à l'essai.
- **La Fédération des CUMA 640** et la **CUMA Maraîchage 40** sur l'hébergement physique, l'accompagnement technique et humain s'engagent à :
- Participer au Comité de pilotage du dispositif notamment pour les bilans de suivi des entrepreneurs à l'essai ;
  - Participer au Comité de sélection des candidats ;
  - Assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'équiper le site identifié pour l'espace test:
    - La Fédération des CUMA 640 s'engage à :
      - Trouver des fournisseurs/concessionnaires pour équiper les sites et fournir plusieurs devis par matériels au CD40 ;
      - Travailler en groupe de travail défini au préalable en fonction du site d'ETAL40 pour valider les devis et équiper le site ;
      - Assurer le suivi des chantiers d'équipements des sites (eau, électricité, serres, matériels,...).
  - Favoriser la mise en relation des entrepreneurs à l'essai avec les CUMA locales ;
  - Accompagner les entrepreneurs à l'essai pour la mécanisation des chantiers de production ;

- Analyser les besoins des entrepreneurs à l'essai en termes de matériels et adapter le parc matériel si nécessaire ;
  - Proposer des formations sur la conduite et l'entretien du matériel ;
  - Assurer le suivi du parc matériel ;
  - Participer à la recherche de parrains et à l'accompagnement humain des entrepreneurs à l'essai ;
  - Faire la promotion du dispositif et de l'implication des partenaires au projet.
- **Le AGROBIO 40** s'engage à :
- Participer au Comité de pilotage du dispositif notamment pour les bilans de suivi des entrepreneurs à l'essai ;
  - Participer au Comité de sélection des candidats ;
  - Diffuser à l'entrepreneur à l'essai l'ensemble des informations concernant la filière maraîchère qui sont traditionnellement diffusées au sein de son réseau (groupes d'échanges, informations, ressources et références techniques, programme de formation, etc.);
  - Favoriser l'insertion professionnelle et territoriale des entrepreneurs à l'essai par du parrainage en mobilisant le réseau des agriculteurs de l'association présents sur l'ensemble du territoire des Landes ;
  - Accompagner humainement les entrepreneurs à l'essai grâce aux compétences diversifiées des agriculteurs de l'association (maraichage, grandes cultures, élevage, etc.);
  - Fournir aux EAE des conseils technico-économique en lien avec leurs problématiques spécifiques de production et de commercialisation
  - Accompagner les entrepreneurs à l'essai dans une réflexion globale sur la cohérence économique, sociale et environnementale de leur système de production / transformation / commercialisation par rapport aux besoins du territoire et notamment de la restauration collective ;
  - Proposer aux entrepreneurs à l'essai les formations organisées par AGROBIO 40 pour améliorer la triple performance de son système maraîcher (économique, environnementale, sociale) ;
  - Faire la promotion du dispositif et de l'implication des partenaires au projet ;
  - Assurer l'accompagnement technique de l'entrepreneur à l'essai sur les modalités qui auront été définies en amont avec le CD40 et le/les entrepreneurs à l'essai (quantité de travail à l'année, sur site et en amont et aval de la présence sur site).
- **L'ALPAD** s'engage à :
- Participer au Comité de pilotage du dispositif notamment pour les bilans de suivi des entrepreneurs à l'essai ;
  - Participer au Comité de sélection des candidats ;
  - Favoriser l'insertion professionnelle et territoriale des entrepreneurs à l'essai par du parrainage en mobilisant le réseau des agriculteurs de l'association présents sur l'ensemble du territoire des Landes ;
  - Accompagner humainement les entrepreneurs à l'essai grâce aux compétences diversifiées des agriculteurs de l'association (maraichage, grandes cultures, élevage, etc.) ;
  - Fournir aux entrepreneurs à l'essai des conseils agronomique et en agro-écologie sur leur site (impact du travail sur la qualité du sol, fertilisation et amendement, lutte biologique...);
  - Accompagner les entrepreneurs à l'essai dans une réflexion globale sur la cohérence économique, sociale et environnementale de leur système de production / transformation / commercialisation par rapport aux besoins du territoire et notamment de la restauration collective ;
  - Proposer aux entrepreneurs à l'essai les formations organisées par l'ALPAD pour acquérir de l'autonomie et de la durabilité sur leur exploitation (notion de comptabilité/gestion, vie du sol, couverts végétaux, stockage et commercialisation etc.) ;
  - Faire la promotion du dispositif et de l'implication des partenaires au projet ;
  - Assurer l'accompagnement technique de entrepreneurs à l'essai sur les modalités qui auront été définies en amont avec le CD40 et le/les entrepreneurs à l'essai (quantité de travail à l'année, sur site et en amont et aval de la présence sur site).
- **Le CFPPA des Landes** s'engage à :
- Participer au Comité de pilotage du dispositif notamment pour les bilans de suivi des entrepreneurs à l'essai ;
  - Participer au Comité de sélection des candidats ;
  - Proposer des formations adaptées aux problématiques des entrepreneurs à l'essai (Agronomie, Comptabilité/Gestion, Création d'entreprise, formations techniques diverses...).
  - Faire la promotion du dispositif et de l'implication des partenaires au projet auprès des stagiaires du CFPPA et particulièrement ceux en BPREA.
- **La Collectivité, ou le Pays, ou la structure partenaire** (association agriculteurs,...) s'engage à :

- Participer au Comité de pilotage du dispositif ETAL40,
- Participer au Comité de sélection des entrepreneurs à l'essai pour le site de .....,
- Faciliter les démarches administratives inhérentes à l'aménagement du site (déclaration préalable de travaux pour l'implantation des tunnels de stockage et de production, etc.),
- Participer à la promotion du dispositif et de l'implication des partenaires au projet.
- Faciliter l'insertion locale de l'entrepreneur à l'essai et son activité : pour la recherche éventuelle de logement, le stockage du matériel spécifique en attente d'installation sur site, la recherche de débouchés auprès des collectivités territoriales et la population locale.
- Engager une réflexion pour une valorisation optimale du site pilote (entretien des abords de l'espace test, haies, biodiversité,...).

Signature précédée de la mention « *lu et approuvé* »